Ville de
PIERRELAYE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCISION MUNICIPALE N°2026_232

OBJET : SERVICE INFORMATIQUE – SOUSCRIPTION D'UN ABONNEMENT DE STANDARDISATION ET DE GESTION DES SIGNATURE DE COURRIELS PROFESSIONNELS AUPRES DE LA S.A.S « LETSIGNIT »

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°D2026_14 en date du 20 mars 2026, relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 (4°) autorisant le Conseil Municipal à déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, la compétence de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils de procédure formalisée,

VU l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités territoriales relatif au remplacement provisoire du Maire en cas d'empêchement,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le devis n°2960 émis le 7 octobre 2026,

VU le Budget Communal,

CONSIDERANT la nécessité pour les services municipaux d'harmoniser, de standardiser et de sécuriser la communication numérique extérieure de la collectivité par la mise en place de signatures de courriels homogènes et administrées de manière centralisée,

CONSIDERANT qu'après examen des offres reçues, suite à la consultation lancée, l'offre technique de la S.A.S « Letsignit », répond de manière idoine aux besoins de la Commune et s'inscrit dans le cadre d'un déploiement en mode SaaS (LSI CLOUD) ;

DECIDE

Article 1er :
Approuver et signer le devis n°2960 de la S.A.S « Letsignit » SAS pour l'acquisition de la solution SaaS de standardisation des signatures de messagerie professionnelle pour les besoins de la collectivité.

Article 2 :
Approuver expressément les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de la solution « Letsignit » Cloud (version du 16 juillet 2024), ainsi que de ses annexes jointes, à savoir l'Accord de traitement des données personnelles (DPA), les niveaux de service (SLA) et les Conditions Générales de Vente (CGV), qui lient la Commune pour toute la durée d'exécution du contrat.

Article 3 :
Arrêter les conditions tarifaires de l'abonnement sont arrêtées comme suit, conformément aux éléments du devis :

- Nombre de licences de messagerie : 145 unités
- Coût unitaire mensuel par licence : 1,50 €
- Montant forfaitaire mensuel des licences : 217,50 €
- Prestation de service de déploiement : 350 € (après application d'une remise commerciale exceptionnelle de 50 % sur les frais de déploiement catalogue)
- Montant total engagé HT sur la durée d'engagement initiale : 2 960 € H.T.

Article 4 :
Préciser que le contrat est conclu pour une durée ferme d'engagement initial de douze (12) mois à compter de sa date d'effet. Conformément aux conditions de l'éditeur, il se prolongera ensuite par tacite reconduction par périodes successives d'un (1) an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant le respect d'un préavis de trois (3) mois avant l'échéance de la période en cours.

Article 5 :
Préciser que les crédits nécessaires seront prélevés sur la section fonctionnement du Budget Communal.

Article 6 :
Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val-d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et **l'inscrire** au Registre des décisions.

Transmis en Préfecture le : 09/10/2026
Publié(e) le : 09/10/2026
Exécutoire le : 09/10/2026

Fait à PIERRELAYE, le 08/10/2026

Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe au Maire

MAIRIE DE PIERRELAYE Val d'Oise

Mme Mathilde MISSLIN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et R421-1 du Code de Justice Administrative.



Devis n°2960

Responsable du compte : Julie Jung

Date : 7 oct. 2026, 17:14

Date de validité : 30 oct. 2026, 22:59

Durée du contrat : 12 mois

50% REMISE FRAIS DE DEPLOIEMENT

Mode de déploiement : LSI CLOUD

Licences

Produits	Prix	Unités	Remise appliquée sur prix catalogue	Prix total mensuel
Campaigns	1,50 €	145	0%	**217,50 €**

Service

Produits	Prix	Unités	Remise appliquée sur prix catalogue	Prix total
full deployment - technical and functional	350,00 €	1	50.00%	**350,00 €**

Synthèse de la tarification	
Total HT sur la durée d'engagement	**2 960,00 €**

Pierrelaye, le 09 octobre 2026
« Bon pour accord »
Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe au Maire,
Mme Mathilde MISSLIN,

MAIRIE DE PIERRELAYE
Val d'Oise

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA SOLUTION « LETSIGNIT » CLOUD

Version du 16 juillet 2024

IMPORTANT - NOTE A L'UTILISATEUR : VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CES CONDITIONS GENERALES

« Letsignit » est une solution SAAS de standardisation et de gestion des signatures créée par la société Letsignit à destination des professionnels, permettant, notamment, de créer et gérer les signatures des utilisateurs lors de l'envoi de courriers électroniques.

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CES CONDITIONS GENERALES D'ACCES ET D'UTILISATION (« CGU »). ELLES DEFINISSENT LES CONDITIONS ET RESTRICTIONS D'UTILISATION DES SERVICES PROPOSES PAR LETSIGNIT QUE VOUS ACCEPTEZ EN ACCEDANT A ET EN UTILISANT LA SOLUTION « LETSIGNIT » DE LETSIGNIT.

VOUS RECONNAISSEZ QUE LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION SONT EXECUTOIRES ET QUE VOUS LES ACCEPTEZ. A DEFAUT, VOUS N'ETES PAS AUTORISE A UTILISER LA SOLUTION LETSIGNIT.

Dans le cas où vous acceptez les CGU au nom d'une personne morale, vous vous engagez à être habilité à les accepter.

La Solution pourra être proposée au Client par Letsignit ou par l'intermédiaire d'un Revendeur ou d'une « Market place », selon les conditions commerciales proposées par le Revendeur ou la « Market place » et précisées dans les Conditions générales de vente.

Article 1 - Définitions

Dans les présentes CGU, les mots ou expressions suivants, utilisés au singulier ou au pluriel, auront la signification suivante :

« Abonnement » désigne le droit d'accès et d'utilisation de la Solution et services associés concédé au Client au titre du présent Contrat détaillé dans les Conditions générales de vente ou, en cas de souscription sur la Plateforme, conformément aux informations indiquées sur la Plateforme.

« **Administrateur** » désigne un Utilisateur qui bénéficie de droits « administrateurs » dans le cadre de l'utilisation de la Solution, lui permettant notamment de gérer la base des données relatives aux Collaborateurs et de gérer des campagnes de signatures.

« **Applications** » désignent les modules logiciels nécessaires à l'utilisation de la Solution fournis par Letsignit au Client dans le cadre de l'Abonnement que les Utilisateurs doivent utiliser pour permettre le fonctionnement de la Solution.

« **Client** » désigne la personne physique ou morale qui procède à la commande pour ses besoins professionnels et s'engage selon les termes et conditions énoncés. L'acceptation des

CGU, lors de la première connexion à la Plateforme ou lors de mises à jour ultérieures, est réputée faite au nom et pour le compte du Client.

« **CGU** » signifient les présentes conditions générales s'appliquant à la Solution et qui ont pour objet d'en définir les conditions d'utilisation.

« **Conditions générales de vente** » signifient les conditions générales conclues entre le Client et Letsignit définissant le prix et les conditions commerciales applicables à l'Abonnement.

« Contrat » signifie les CGU ainsi que tout document qui lui est annexé, notamment les détails de l'Abonnement, le DPA, les SLA, les Conditions générales de vente et toute commande formant l'accord conclu avec le Client pour l'utilisation de la Solution.

« Documentation » signifie la documentation papier et/ou électronique fournie par Letsignit, comprenant notamment le manuel d'utilisation de la Solution.

« **Données** » désigne les données, informations et documents sauvés par le Client dans le cadre de l'utilisation de la Solution, qui demeurent la propriété du Client.

« Données Personnelles » désigne les Données qui, au sens de la règlementation en vigueur, sont relatives à une personne physique identifiée ou identifiable.

« **DPA** » ou « **Accord relatif au traitement des Données Personnelles** » : désigne le document annexé au présent Contrat décrivant les obligations des parties afférentes aux Données Personnelles.

« **Hébergement** » désigne les prestations d'hébergement et de back-up de la Solution et des Données par Letsignit sur l'Infrastructure Letsignit, selon les modalités définies en annexe auxquelles le Client accède à distance dans le cadre de l'utilisation de la Solution.

« **Identifiants** » désignent les noms et mot de passe choisis par le Client ou Administrateur qui permettent aux Utilisateurs de se connecter à la Plateforme et ainsi d'avoir accès et/ou d'utiliser la Solution et les Données.

« **Infrastructure Letsignit** » (ou « Serveurs ») désigne l'infrastructure matérielle (serveurs et/ou data centers) placée sous la responsabilité de Letsignit sur laquelle la Plateforme et les Données sont hébergées.

« **Letsignit** » signifie la société Letsignit, société par actions simplifiée, immatriculée sous le numéro B 824 622 740 RCS MARSEILLE, dont le siège social est 50, rue Breteuil – 13006 MARSEILLE, qui est le créateur, développeur et éditeur de la Solution.

« **Market place** » signifie toute plateforme de vente en ligne par l'intermédiaire de laquelle Letsignit fait la promotion et commercialise la solution au Client et auprès de laquelle le Client a souscrit l'Abonnement.

« **Plateforme** » désigne la plateforme web éditée, hébergée et sauvegardée par Letsignit et mise à disposition du Client pour l'utilisation de la Solution.

« **Prérequis** » désigne l'infrastructure informatique, matérielle et toute autre spécification et/ou instruction que le Client doit mettre en œuvre pour permettre le fonctionnement correct de la

Solution, accessibles via le lien suivant. Les Prérequis peuvent être amenés à évoluer en cours d'utilisation de la Solution.

« **Revendeur** » signifie toute personne physique ou morale autorisée par Letsignit à faire la promotion et à distribuer la Solution au Client et auprès de laquelle le Client a souscrit l'Abonnement.

« **Service Level Agreement** » ou « **SLA** » désigne le document annexé aux CGU et précisant les engagements de Letsignit au titre de l'Hébergement et du Support.

« **Services** » désigne les prestations de services de mise en œuvre de la Solution, telles que le pilotage, le déploiement, la formation, l'aide au démarrage ou la récupération de données, réalisées par Letsignit sous réserve d'une commande conclue entre Letsignit et le Client.

« **Solution** » signifie le produit Letsignit, composé de la Plateforme, des Applications et la Documentation y afférant, mis à disposition du Client conformément au présent Contrat dans le cadre de l'Abonnement et toutes mises à jour, nouvelles versions, corrections et améliorations éventuellement fournies par Letsignit.

« Support » désigne les prestations de support et de maintenance de la Solution réalisées par Letsignit au titre de l'Abonnement et les prestations de maintenance en conditions opérationnelles de l'Infrastructure Letsignit, telles que décrites aux présentes CGU et dans le Service Level Agreement.

« **Utilisateur** » désigne tout préposé ou collaborateur du Client bénéficiant des services proposés par la Solution au titre de l'Abonnement et/ou dont certaines Données Personnelles pourront faire l'objet d'un traitement lors de l'utilisation de la Solution dans les conditions prévues au DPA. Le Client se porte fort du respect du Contrat par les Utilisateurs dans le cadre de l'utilisation de la Solution.

Article 2 – Objet et description de la Solution et des Services

Les présentes CGU ont pour objet de définir les droits d'accès et d'utilisation de la Solution concédés au Client au titre de l'Abonnement et les conditions dans lesquelles Letsignit réalise l'Hébergement, le Support et si applicable, les Services (à l'exclusion du support supplémentaire réalisé par le Revendeur, le cas échéant).

La Solution, plus amplement détaillée dans les offres et la Documentation, est une interface web d'administration très simple à prendre en main qui permet de :

- Créer/personnaliser des modèles de signatures mails
- Insérer des bannières de communication dans les signatures et les programmer par date
- Diffuser les signatures/bannières auprès des collaborateurs importés depuis un fichier .csv ou une synchronisation de l'annuaire Azure AD ou local.

Letsignit propose différentes offres commerciales, en fonction des fonctionnalités et/ou services couverts par l'Abonnement, décrites dans la documentation fournie par Letsignit et sur le site Internet de Letsignit. L'offre souscrite par le Client au titre du présent Contrat est précisée dans les Conditions générales de vente éventuellement complétées de tout autre document commercial.

Le Client reconnait expressément avoir été informé par Letsignit de l'ensemble des spécifications et caractéristiques fonctionnelles de la Solution ainsi que des Prérequis nécessaires au fonctionnement optimal de la Solution, et déclare que celle-ci répond à ses besoins et contraintes.

Letsignit pourra modifier les fonctionnalités de la Solution et/ou développer des mises à jour, nouveaux modules ou nouvelles versions de la Solution.

Le Client bénéficiera automatiquement des mises à jour mineures, qui ne constituent pas une modification substantielle de la Solution (telles que des améliorations des fonctionnalités existantes ou mises à jour de sécurité, entrant dans le périmètre de son offre).

En cas de mise à jour majeure ou nouvelle version (ci-après « Evolution Substantielle ») qui constitue une modification de la Solution (par exemple, modification impactant les fonctionnalités de la Solution décrites ci-dessus, nouvelle fonctionnalité, nouveau module), Letsignit précisera au Client si celle-ci est optionnelle ou non *avec un préavis de 2 mois avant la mise en production de* l'Evolution Substantielle.

Si l'Evolution Substantielle n'est pas optionnelle, le Client bénéficiera automatiquement de celle-ci. En cas de désaccord avec une telle Evolution Substantielle, le Client pourra librement résilier le Contrat avec effet à la mise en production de l'Evolution Substantielle.

Si l'Evolution Substantielle est optionnelle, le Client sera libre de souscrire ou non à celle-ci, aux conditions tarifaires et modalités indiquées par Letsignit. Dans ce cas, les Parties modifieront les Conditions générales de vente ou tout autre document commercial en conséquence.

L'Abonnement comprend les prestations d'Hébergement et de Support telles que décrites aux articles 4 et 5 et le cas échéant tout autre service décrit dans l'offre souscrite par le Client. Letsignit et/ou le Revendeur peuvent librement sous-traiter tout ou partie de ses/leurs obligations à un ou plusieurs partenaire(s) de son/leur choix et demeure(nt) respectivement responsable(s) de leur exécution. Les sous-traitants de Letsignit ayant accès ou traitant des Données Personnelles du Client sont indiqués dans le DPA.

La Solution devra être utilisée par le Client dans un environnement qui respecte les Prérequis. Le Client s'engage à respecter ces instructions et recommandations ainsi que toutes mises à jour communiquées ultérieurement.

L'ensemble des moyens techniques, ainsi que les frais de télécommunication permettant l'accès et l'utilisation de la Solution sont à la charge exclusive et sous la seule responsabilité du Client.

En complément, sous réserve d'une commande spécifique écrite, Letsignit pourra fournir au Client des Services relatifs à la Solution selon les modalités décrites à l'article 5. Toute autre prestation éventuelle non prévue dans l'Abonnement ou une commande écrite ne pourra être réalisée que sous réserve de l'accord écrit de Letsignit et sera facturée au tarif en vigueur.

La Solution sera accessible avec les Identifiants. Le Client reconnait que les Identifiants sont strictement personnels et confidentiels. Il s'interdit, en conséquence, de les communiquer ou de les partager avec des tiers. Dans le cas où le Client ou un Collaborateur diffuserait ou utiliserait ces éléments de façon contraire à leur destination, Letsignit sera en droit de résilier

le Contrat. Le Client est seul responsable de l'utilisation de ces Identifiants par des tiers, et garantit à ce titre Letsignit contre toute demande et/ou action basée sur une utilisation, frauduleuse ou non, de ces Identifiants. Pour éviter une utilisation frauduleuse des Identifiants, le Client s'engage à choisir un mot de passe permettant un niveau de sécurité élevé selon les standards et recommandations actuellement en vigueur.

Article 3 - Droits de propriété intellectuelle et droit d'utilisation de la Solution

Letsignit est titulaire de tous droits, titres ou intérêts ou bénéficie des autorisations utiles concernant la Solution.

Le Client reconnait que les droits d'auteur et autres droits relatifs notamment à la propriété intellectuelle et industrielle, aux brevets, marques, secrets commerciaux, savoir-faire, idées, concepts et inventions, tout intérêt, couverts ou non par le droit applicable, concernant la Solution, y compris mais sans limitation, toutes modifications, traductions, adaptations, améliorations, corrections, mises à jour ou nouvelles versions, œuvres dérivées, compilations, savoir-faire technique, sont et demeurent réservés à tout moment à Letsignit. En particulier, il est expressément convenu que Letsignit demeure propriétaire des modèles de signature créés au sein de la signature (« templates » Letsignit et modèles créés par le Client via la Solution) et plus généralement des outils mis à disposition du Client au sein de la Solution, de son savoir-faire, y compris les idées et concepts utilisés et/ou développés dans le cadre du développement de la Solution et de son concept, que Letsignit pourra réutiliser librement (à l'exclusion des éléments appartenant au Client, à savoir les Données qu'il aura importées).

A cet égard, le Client respectera et fera respecter toutes les mentions relatives au droit de propriété portées sur les éléments constitutifs de la Solution et sur tous supports s'y rapportant. D'une manière générale, le Client s'engage à ne pas porter atteinte de quelle que manière que ce soit à l'intégralité des droits de propriété intellectuelle de Letsignit.

Par les présentes, et sous réserve de l'acceptation de l'Abonnement et du paiement du prix, Letsignit octroie au Client le droit personnel, non-exclusif, non-transférable, exclusivement pour les besoins internes du Client (à l'exclusion de toute autre destination), pour la durée du Contrat, d'utilisation de la Solution, à savoir, si applicable, d'installation des Applications (téléchargeables par l'Administrateur sur la Plateforme après connexion) et d'accès et d'utilisation en ligne de la Solution et ainsi que des signatures créées via l'utilisation de la Solution par les Utilisateurs pour le nombre d'Utilisateurs ou adresses e-mail indiqué(e)s dans les Conditions générales de vente éventuellement complétées de tout autre document commercial.

Le Client s'engage à ne pas (ni autoriser ou permettre à un Utilisateur ou un tiers à le faire) utiliser la Solution à d'autres fins que celles prévues dans les CGU et la Documentation, et notamment à ne pas (i) utiliser la Solution pour d'autres fins que celles décrites dans la Documentation, (ii) faire de copie, reproduire, altérer, adapter, traduire de quelque façon que ce soit, intégrer dans un autre produit, tout ou partie de la Solution, désassembler ou pratiquer quelque ingénierie inverse, ni essayer d'en découvrir les codes sources, réputés strictement confidentiels, (iii) modifier de quelque façon que ce soit tout élément de la Solution, même dans la mesure de corriger les erreurs qu'elle peut contenir, cette faculté étant exclusivement réservée à Letsignit, (iv) distribuer, donner ou vendre en sous-licence, diffuser, céder, louer, prêter, donner en crédit-bail, ou autrement transférer à des fins commerciales, même

gratuitement, tout ou partie des droits conférés par les présentes, par tout moyen, à qui que ce soit, sauf accord exprès et préalable de Letsignit.

Compte tenu du mode de distribution de la Solution, l'Abonnement constituant un droit d'accès à la Plateforme hébergée par Letsignit, le Client ne bénéficie pas du droit d'effectuer de copie unique de sauvegarde de celle-ci, ni des autres droits prévus à l'article L122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle.

En cas d'action contre le Client par un tiers en contrefaçon de ses droits de propriété intellectuelle en raison de l'utilisation de la Solution dans le cadre de l'Abonnement, Letsignit garantit le Client des dommages directs (à l'exclusion des dommages indirects tels que pertes d'exploitation, préjudices commerciaux, perte de clientèle, trouble commercial quelconque). Cette garantie est strictement soumise aux conditions suivantes : (i) que le Client ait notifié par écrit l'existence de l'action ou de la déclaration ayant précédé cette action (avec copie des documents concernés) à Letsignit dans un délai de 8 jours à compter de la réception de ces documents ; (ii) que Letsignit ait été en mesure d'assurer la défense de ses propres intérêts et de ceux du Client et, pour ce faire, que le Client ait collaboré loyalement à ladite défense en fournissant tous les éléments, informations et assistance nécessaires pour mener à bien une telle défense ; (iii) que le Client ait respecté ses obligations au titre du présent Contrat et que la Solution ait été utilisée sans modification et conformément à la Documentation et aux instructions de Letsignit.

Dans le cas où l'interdiction définitive d'exploitation de la Solution serait prononcée, les Parties pourront résilier le Contrat, sans autre indemnité.

Article 4 - Hébergement

Letsignit s'engage à héberger la Solution et les Données dans les conditions détaillées dans les présentes CGU, dans le SLA, ainsi que dans le DPA.

Letsignit s'engage à assurer la confidentialité, la disponibilité, le back-up et la réversibilité des Données conformément aux engagements prévus dans le SLA et, sauf mention expresse contraire, dans le cadre d'une obligation de moyens.

En particulier, Letsignit s'engage à considérer comme confidentielles toutes les informations fournies par le Client ou Utilisateur pour l'utilisation de la Solution, et notamment à ne pas les transmettre à des tiers que ce soit à titre gratuit ou payant (à l'exception de ses sous-traitants, pour l'exécution du Contrat). Letsignit garantit l'exclusivité de l'accès à ces Données au Client et aux Utilisateurs, sous réserve du maintien de la confidentialité des Identifiants par ces derniers.

Les obligations respectives des Parties relatives aux Données Personnelles sont détaillées en dans le DPA.

Article 5 – Support et Services

Letsignit réalisera les prestations de Support telles que décrites dans le SLA et notamment celles impliquant une modification de la Solution.

Le Support couvre notamment l'assistance au fonctionnement de la Solution (Customer Care) et la correction des anomalies, tel que décrit dans le SLA.

Letsignit peut fournir, sous réserve d'une commande spécifique, des Services de pilotage, de paramétrage et d'assistance au déploiement ou de formation, et ce, sur la base des informations fournies par le Client. Dans ce cas, le Client reconnaît et accepte qu'il a communiqué à Letsignit toutes les informations nécessaires au paramétrage de la Solution et à la fourniture des Services.

Ces Services seront réalisés par Letsignit conformément aux modalités fixées dans la commande correspondante.

Dans le cadre de la réalisation des Services, Letsignit s'engage à faire ses meilleurs efforts pour respecter les délais éventuellement convenus avec le Client. Letsignit informera le Client dès qu'il en a connaissance, des retards pouvant survenir dans l'exécution des Services.

Le Client devra collaborer avec Letsignit pour la réalisation des Services.

Les prestations de formation consistent dans la fourniture d'une formation à l'utilisation de la Solution à distance aux Administrateurs et à la fourniture des supports de documentation en ligne.

En cas de non-conformité des Services, le Client pourra exprimer ses réserves dûment et objectivement motivées en indiquant les éléments à modifier dans les 5 jours ouvrés jours suivant la réalisation des Services ou le cas échéant, la remise du livrable concerné. Dans ce cas, Letsignit réalisera les modifications nécessaires, dans un délai raisonnable. A défaut de réserves écrites dans le délai susmentionné, le livrable et/ou les Services sera(ont) réputé(s) accepté(s) par le Client.

Article 6 – Prix et paiement

Le prix de l'Abonnement est déterminé en fonction de l'offre souscrite et du nombre d'Utilisateurs pour lequel le Client a prévu une signature mail (ou adresses e-mails) et indiqué dans les Conditions générales de vente éventuellement complétées de tout autre document commercial.

Les Services rendus par Letsignit sont facturés en plus, au tarif en vigueur ou, le cas échéant, au prix convenu par les parties dans la commande.

Article 7 - Responsabilités et garanties

Responsabilités et garanties de Letsignit

Letsignit s'engage à ce que la Solution non-modifiée, correctement utilisée en conformité avec les Prérequis, fonctionne conformément aux caractéristiques fonctionnelles et techniques décrites dans la Documentation et le SLA, pour la durée du Contrat, à l'exclusion de toute autre garantie.

Pour la mise à disposition de la Solution et la fourniture des Services, Letsignit assume une obligation de moyens et ne pourra pas être tenue pour responsable qu'en cas de faute ou négligence prouvée dans l'exécution de ses obligations, sauf mention expresse contraire.

En particulier, les interruptions requises au titre des prestations de Support, des pannes ou contraintes techniques liées aux spécificités du réseau Internet, ne sauraient engager la

responsabilité de Letsignit, ni ouvrir droit à une quelconque indemnité, sauf mention expresse contraire.

Les Utilisateurs ont une part prépondérante dans l'utilisation de la Solution, notamment dans le choix des Données, la création des pavés de signature et la gestion des campagnes. Letsignit ne garantit aucun résultat commercial et les données statistiques fournies dans le cadre de l'utilisation de la Solution (telles que les données, analyses, rapports résultant de l'utilisation de la Solution) sont fournies à titre indicatif et ne peuvent préjuger du comportement des destinataires des e-mails.

En aucun cas, Letsignit ne pourra être tenue responsable envers le Client, y compris en cas de réclamation d'un tiers, pour toutes réclamations ou quelques coûts que ce soient liés à tous dommages indirects notamment mais sans limitation, tout manque à gagner, pertes d'exploitation, de bénéfices, données, enregistrements ou contenus, toute interruption d'activité ou le fait que des données, enregistrements ou contenus soient rendus imprécis et résultant de l'utilisation de la Solution ou de l'impossibilité d'y accéder et/ou de l'utiliser en dehors des cas prévus aux présentes CGU.

En aucun cas, Letsignit n'aura d'obligation ou responsabilité pour des dommages ou réclamations autres que des dommages prouvés ou réclamations qui lui sont imputables, dans la limite de la somme due par le Client au titre de l'Abonnement au cours de la période de douze (12) mois qui a précédé l'évènement qui est à l'origine du dommage.

Dans toute la mesure permise par la législation applicable, les limitations et exclusions de responsabilité prévues dans les CGU s'appliquent et ce, quel que soit le fondement de responsabilité.

Responsabilités et garanties du Client

Le Client et les Utilisateurs doivent disposer des compétences, des matériels et des logiciels requis pour l'utilisation d'Internet, ainsi que répondre aux Prérequis définis par Letsignit pour l'utilisation de la Solution. Letsignit ne sera pas responsable d'un quelconque dommage ayant son origine dans l'utilisation de la Solution en conjonction avec un logiciel ou matériel utilisé par le Client ou d'un quelconque problème technique du Client sur son système d'information.

Le Client reconnait et accepte qu'il utilise la Solution sous sa responsabilité, et notamment qu'il est responsable des Données et des contenus importés ou diffusés dans le cadre de l'utilisation de la Solution, à l'exclusion de toute responsabilité de Letsignit.

Le Client s'engage notamment à n'utiliser et à ne faire résider sur l'Infrastructure Letsignit, que des Données dont il est propriétaire ou qu'il est autorisé de détenir, selon les formats et modalités indiqués, exemptes de tout virus.

Le Client s'engage, dans le cadre de l'utilisation de la Solution, à ne pas porter atteinte à tout droit de tiers, notamment, et sans que la liste soit exhaustive, à leurs marques, droits d'auteur ou droits voisins, à leur droit à l'image, à leur vie privée, à leurs données personnelles, au droit des consommateurs, etc. et à ne pas utiliser ou diffuser de contenus prohibés par la loi.

Concernant les abonnements à des fins d'évaluation, Letsignit peut fournir le droit d'utiliser la Solution en l'état et ne donne aucune garantie au Client de quelque nature qu'elle soit, notamment quant à la conformité de la Solution, l'absence d'atteinte aux droits de tiers, la fiabilité, la sécurité, l'efficience de la Solution, ce dont le Client déclare avoir parfaitement conscience.

Indemnisation

Chaque Partie garantit l'autre Partie de toute action et/ou réclamation et/ou condamnation prononcée à son encontre (notamment en cas d'action d'un Utilisateur ou d'un tiers), y compris les indemnités, frais de justice et honoraires d'avocats qui pourraient être mis à la charge de la Partie indemnisée, résultant d'un manquement de la Partie en cause à ses obligations légales et contractuelles.

Force majeure

Aucune des parties ne sera responsable et ne sera réputée avoir manqué à ses obligations, si ce manquement est dû à un événement de force majeure.

Est considéré comme événement de force majeure, tout événement extérieur à la volonté d'une ou des parties, et notamment la guerre civile ou étrangère, l'émeute, l'incendie, les dégâts des eaux de toutes natures, les accidents, les mouvements sociaux avec occupation des lieux, les décisions gouvernementales, réglementaires ou législatives ou toute autre restriction, catastrophes naturelles, l'interruption des voies de communication, la pénurie d'énergie, de matières premières ou de produits finis, ou toute autre cause qui échapperait au contrôle de l'une des parties et dont les effets ne pourraient être évités par des mesures appropriées.

La partie empêchée du fait de la survenance d'un tel événement en informera l'autre partie par écrit, en précisant les circonstances qui l'affectent, et si possible de la durée de suspension de l'exécution de ses obligations.

Article 8 - Durée et résiliation du Contrat

Le Contrat peut être conclu sur la base d'un engagement, tel qu'indiqué dans les Conditions générales de vente.

Dans le cas où une partie contreviendrait aux dispositions des présentes CGU, la partie plaignante pourra résilier le Contrat, automatiquement, de plein droit et sans aucune formalité, 10 (dix) jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception demeurée sans effet ou, le cas échéant, immédiatement si le manquement invoqué n'est pas susceptible de remède. Par dérogation à l'article 1222 du Code civil, le créancier n'est pas autorisé à faire exécuter lui-même l'obligation aux frais du débiteur sans son accord préalable.

La fin du Contrat, quelle que soit la raison, anticipée ou à son terme, emportera cessation des droits concédés aux présentes. Le Client devra désinstaller les Applications (si applicable). Les Données appartenant au Client seront restituées et supprimées dans les conditions précisées dans le SLA.

Article 9 - Divers

Si l'une quelconque des clauses des présentes CGU s'avérait nulle ou inapplicable en vertu d'une loi ou d'un règlement ou à la suite d'une décision exécutoire d'une juridiction ou d'une autorité compétente, les parties conviennent expressément que le présent Contrat ne sera pas affecté par la nullité de la clause précitée et que la clause nulle ou inapplicable sera remplacée autant que possible par une clause conforme à l'intention des Parties.

Le fait pour l'une des parties de ne pas exiger à un moment quelconque l'exécution stricte par l'autre partie d'une disposition ou condition quelconque du présent Contrat ne sera pas réputé constituer une renonciation définitive à cette disposition ou condition. En conséquence, chacune des parties pourra à tout moment demander l'exécution stricte et intégrale par l'autre partie des dispositions et conditions du présent Contrat.

Le Client concède à Letsignit, le droit d'utiliser, de reproduire, le nom, la dénomination sociale, le logo du Client, à titre de référence uniquement, pour toute diffusion ou utilisation, sur le support internet, ou sur tout support commercial de Letsignit conformément à la charte graphique communiquée par le Client.

Les présentes CGU sont soumises à la loi française. Tous litiges qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution des présentes CGU, entre Letsignit et le Client, seront de la compétence des juridictions compétentes de Marseille, y compris en cas d'action en référé, pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

ANNEXE 1

Les différentes annexes sont consultables grâce aux liens suivants :

Data Processing Addendum : DPA - FR - EU.pdf

Service Level Agreement (Annexe 2) : SLA - FR.pdf

ANNEXE 3 : CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente complètent les Conditions Générales d'Utilisation de Letsignit (les « CGU ») et sont applicables à l'utilisation de la solution Cloud « Letsignit » (« la Solution »).
VOUS RECONNAISSEZ QUE LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES SONT EXÉCUTOIRES ET QUE VOUS LES ACCEPTEZ. DANS LE CAS CONTRAIRE, VOUS N'ÊTES PAS AUTORISÉ À UTILISER LA SOLUTION.

Article 1 - Objet et application des conditions générales de vente

« Letsignit » est une solution SAAS développée par la société Letsignit pour la standardisation et la gestion des signatures qui permet aux professionnels de créer et de gérer leurs signatures lors de l'envoi d'emails.

Le Client souhaite bénéficier des services proposés par la Solution, y compris la fourniture de la Solution et le Support associé, tels que décrits dans les Conditions Générales d'Utilisation (« Conditions ») et le Contrat de Niveau de Service (« SLA »).

Les Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions commerciales applicables au Client en complément des CGV.

L'Accord est composé des documents suivants qui y sont joints et forment un Accord complet:

- Conditions générales d'utilisation (Conditions)
- Accord sur la protection des données personnelles (DPA)
- Accord de niveau de service (SLA)
- Conditions Générales de Vente

Article 2 - Conditions financières – Ajout à l'article 6 des CGU

Outre les obligations définies à l'article 6 des CGU, le Client est informé que :
Le prix de l'Abonnement est déterminé en fonction de l'offre souscrite par le Client et du nombre d'Utilisateurs pour lesquels le Client a fourni une signature électronique (ou des adresses électroniques) et indiqué dans l'Abonnement.

Le prix minimum de l'Abonnement est fixé au prix d'un Abonnement donnant accès à 50 Utilisateurs.

Le Client accepte que Letsignit ait le droit de réviser le prix de l'Abonnement, une fois par an, au prorata de la variation de l'indice SYNTEC, l'indice de référence étant les derniers indices publiés respectivement à la date de signature du Contrat (ou de la dernière révision) et à la date de révision. Si la variation de l'indice SYNTEC entre ces deux dates est inférieure à 2%, une révision au taux de 2% sera appliquée. En cas de disparition de cet indice, tout indice similaire lui sera substitué de plein droit.

L'Abonnement est payable annuellement, à terme échu, par virement bancaire ou prélèvement automatique.

Certains services exécutés par Letsignit peuvent constituer une facture supplémentaire, avec un prix convenu par les parties dans un accord séparé.

Tout retard de paiement par rapport à l'échéance convenue donnera lieu à des pénalités d'un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage et à une indemnité pour frais de recouvrement d'un montant forfaitaire minimum de 40 euros, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, et sans que cette clause ne fasse obstacle à toute action en recouvrement de la créance ou au droit de Letsignit de suspendre l'accès à la Solution ou de résilier le Contrat. Tous les frais occasionnés par ce manquement sont ou restent à la charge du débiteur défaillant.

Article 3 - Durée et résiliation du contrat – Ajout à l'article 8 des CGU

Outre les obligations définies à l'article 8 des CGU, le Client est informé que :
Engagement annuel : le Contrat entrera en vigueur dès souscription pour une durée d'un an. Il sera prorogé par tacite reconduction pour des périodes d'un an et pourra être résilié par l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de trois (3) mois avant la fin de l'année en cours (résiliation à adresser par le Client à Letsignit).

Il peut toutefois être signé pour une durée supérieure tel qu'indiqué dans le devis. Dans ce cas, la durée indiquée dans le devis prévaut.